

**NEOCTA<sup>1</sup>**

Montant minimal de versement initial	50 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	1,00% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	NA
<b>Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)</b>	
1/ Gestion libre	
Fonds actions <sup>2</sup> (moyenne au 31/12/2024)	2,25%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,88%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	NA
Fonds immobilier <sup>4</sup> (moyenne au 31/12/2024)	2,90%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,58%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	1,96%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,75%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,01%
Fonds obligations <sup>5</sup> (moyenne au 31/12/2024)	1,66%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,58%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,64%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	0,84%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	NA
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup></i>	NA
<b>Autres frais annuels</b>	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	5,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	1%, plancher à 45€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

<sup>1</sup>= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.<sup>2</sup>= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).<sup>3</sup>= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.<sup>4</sup>= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.<sup>5</sup>= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances- 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_01NBYI.

Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026